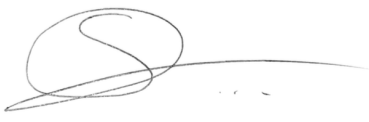


SERVICE A. TAKE A TOUR
Société par actions simplifiée
78 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
Au capital de 75 000 euros
948 757 190 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2025**

Certifié conforme 

Le 18 avril 2025 À 10 heures.

Les associés de la société A. TAKE A TOUR ont organisé la présente Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social situé 78 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS, dont il est dressé le présent procès-verbal.

Compte tenu du délai de validation des formalités par le Greffe du Tribunal de commerce de Paris, et dans un souci de régularisation et de sécurité juridique, la présente assemblée générale extraordinaire est signée conjointement :

- par Monsieur Thomas SABEUR, président sortant, figurant actuellement sur l'extrait K-bis de la société A. TAKE A TOUR, intervenant exclusivement à titre administratif pour garantir la recevabilité immédiate de la présente formalité ;
- par Monsieur Mohammed SERHANE, président régulièrement désigné par l'acte de cession des actions intervenu, agissant en sa qualité de nouveau président effectif, conformément à la volonté des associés telle que constatée dans ledit acte.

Cette double signature n'a pour objet que d'assurer la validité pleine et entière de la présente décision vis-à-vis des tiers, notamment le Greffe du Tribunal de commerce.

Monsieur Thomas SABEUR préside l'Assemblée. L'Assemblée, réunissant 100 % du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les pièces suivantes :

- Un exemplaire des statuts de la société mis à jour ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social de la Société ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour refléter son rôle en tant que société holding et étendre son objet social aux activités suivantes :

« Article 2 – Objet social (nouvelle rédaction) »

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- *L'activité de taxi, la location de voitures avec ou sans chauffeur ;*
- *Toute prestation de services liée à l'activité de taxi et de transport ;*
- *La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;*

Et en général, toutes opérations et transactions financières, commerciales, civiles, mobilières et immobilières, industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers, et la conclusion de toute convention pouvant se rattacher directement ou indirectement à, ou concourir directement ou indirectement à la réalisation de, l'objet ci-dessus ».

L'Assemblée approuve cette nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts et décide de procéder à leur mise à jour en conséquence. Les statuts modifiés sont annexés au présent procès-verbal.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par tous les actionnaires représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour :

- Signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées ;
- Effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises auprès du greffe du tribunal de commerce.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par tous les actionnaires représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la société déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, membre unique du bureau.

Thomas SABEUR
Président sortant



Mohammed SERHANE
Président entrant

